

DECRET N° 2001-504 DU 23 NOVEMBRE 2001

Chargeant Monsieur Théophile NATA, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du 24 novembre 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 3^{er} avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 24 novembre 2001, Monsieur Théophile NATA, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 novembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE
4 MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE

Le Ministre

N° 2452-e/MFE/DC/SP

Cotonou, le

23 NOV. 2001

MESSAGE PORTE

A

**MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

COTONOU

**OBJET : : Mission auprès du Directeur Général
du Fonds Monétaire International**

DANS CADRE OBJET SUS-CITE STOP HONNEUR VOUS INFORMER QUE
MONSIEUR ABDOULAYE BIO TCHANE MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE
SERA ABSENT POUR COMPTER DU SAMEDI 24 NOVEMBRE 2001.

STOP

EN CONSEQUENCE, INTERIM SERA ASSURE PAR MONSIEUR THEOPHILE NATA
MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE STOP.

DATE DE DEPART : 23 NOVEMBRE 2001

DATE D'ARRIVEE : 28 NOVEMBRE 2001

STOP ET FIN

VU ET BON A TRANSMETTRE
LE DIRECTEUR DE CABINET

Patrice NADJO

Abdoulaye BIO TCHANE

